



Reçu au Courrier
Le 28 AOUT 2017
n° 06482

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Région Centre-Val de Loire

Service Évaluation, Énergie, Valorisation de la Connaissance
Département Appui à l'Autorité Environnementale

Nos réf : 2017-0805

Vos réf. : Votre courrier du 08 août 2017

Affaire suivie par : Lucie AUCHART

Affaire suivie par : Thierry NAIZOT

Tél. 02 36 17 46 31 – Fax : 02 36 17 46 87

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 23 AOUT 2017

Elu responsable : I P BANDERIN

Scé attributaire : DDVAE

Copies :

Madame,

Vous trouverez ci-joint l'accusé de réception de saisine de l'autorité environnementale pour avis concernant le dossier que vous m'avez adressé.

Comme il est indiqué, l'avis de l'autorité environnementale sera émis dans le délai de trois mois à compter de la date de réception. À défaut, il sera réputé sans observation.

Cet avis ou l'information relative à l'existence d'un avis tacite :

- vous sera communiqué(e) par courrier ;
- sera publié(e) sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r93.html>

- devra être joint(e) au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public.

Je vous prie d'agréer, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,
La Cheffe du département appui à
l'autorité environnementale

Thérèse PLACE

Madame Lucie AUCHART
Territoires Vendômois
Communauté d'agglomération
Hôtel de ville et de communauté
Parc Ronsard
BP 20107
41106 VENDÔME Cedex

Adresse postale : 5, avenue Buffon – CS 96407 – 45064 ORLEANS Cedex 2
Tél. : 02 36 17 41 41 – Fax : 02 36 17 41 01
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>





MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Région Centre-Val de Loire

Orléans, le **23 AOÛT 2017**

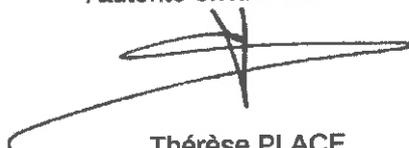
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE SAISINE DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

En application de l'article R.104-23 du code de l'urbanisme, j'accuse réception de la demande d'avis de l'autorité environnementale :

- en date du 18 août 2017 ;
- relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de Selommes (41) ;
- déposée par Monsieur Pascal BRINDEAU, Président des Territoires Vendômois ;
- par dossier adressé par courrier.

Cet avis sera émis dans le délai de trois mois à compter de la date de réception mentionnée ci-dessus. À défaut, il sera réputé sans observation.

Pour le Directeur et par délégation,
La Cheffe du département appui à
l'autorité environnementale



Thérèse PLACE



30 NOV. 2017

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

- Chef de service
 PPU
 Chargé de mission scot
 DDCV
 Adjoint au chef de service
 DFU
 Secrétariat
 Copie

Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Orléans, le 24 novembre 2017

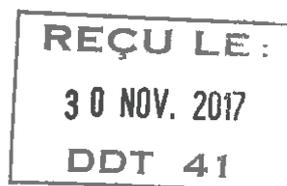
Nos réf : 2017-1086

Vos réf. :

Affaire suivie par : Thérèse PLACE

Tél. 02 36 17 46 32 - Fax : 02 36 17 46 87

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr



Madame,

Le 18 août 2017, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de Selommes.

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

La mission régionale d'autorité
environnementale Centre-Val de Loire,
représentée par son président,
pour le Président empêché

Madame Lucie AUCHART
Territoires Vendômois
Communauté d'agglomération
Hôtel de Ville et de communauté
Parc Ronsard
BP 20107
41106 VENDÔME Cedex

Philippe DE GUIBERT

Copie : M. le Préfet de Loir-et-Cher
M. le DREAL
DDT 41

